C.P. ou S.C.P.	A.R.-M.B.	Validité	Explication
118 C.P. de l'industrie alimentaire - les entreprises de conserves de légumes	A.R. 20.07.2023 M.B. 09.08.2023 **(A.R. 28841)**	01.07.2023 Expiration 30.06.2024	1) *Notification* : au moins 7 jours à l'avance, le jour de l'affichage non compris 2) *Suspension totale* : ne peut pas dépasser 12 semaines et au maximum 72 jours de chômage